

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 91.00.611.028.2 DU 12 SEPTEMBRE 1991

## Balance à équilibre automatique BERKEL modèle 687R à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

GEMINUS GmbH, Auf der Höhe 49, 4100 Duisburg 1, Allemagne.

### DEMANDEUR

BERKEL FRANCE, 36 C.D. 11, 95330 Domont.

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 86.1.14.629.3.3 du 9 septembre 1986 (1), et n° 88.1.24.629.3.3 du 3 octobre 1988 (2).

### CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique BERKEL modèle 687R faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par le fait qu'elles peuvent être connectées à un concentrateur pour former un système de balances interconnectées BERKEL modèle BMR faisant l'objet de la décision n° 91.00.612.008.2 du 12 septembre 1991 (3).

Cette possibilité nécessite un changement de programme pour permettre l'utilisation par plus de deux vendeurs, une modification du clavier de fonction et du sous-clavier de programmation et le changement d'affectation de deux diodes élec-

troluminescentes apparaissant côté vendeur et côté client.

De plus, quand la balance fonctionne en mode interconnecté, le prix à payer de chaque article est arrondi par 0,01 F et seul le total général est arrondi par 0,05 F.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, de vérification et de mise en service ne sont pas modifiées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro et la date de décision figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont identiques à ceux des décisions précitées.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de un an à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHÉ :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1986, page 792.

(2) *Revue de Métrologie*, octobre 1988, page 1013.

(3) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 924

## NOTICE DESCRIPTIVE

Balance à équilibre automatique BERKEL  
modèle 687R  
à indication du poids et du prix

Le clavier des balances à équilibre automatique BERKEL modèle 687R faisant l'objet de la décision à laquelle la présente notice est annexée diffère du clavier des balances 687R précédemment approuvée (1) par :

- l'adjonction d'une touche "-" permettant l'introduction d'un article non pesé à prix négatif,

- le remplacement de la touche \*1 par la touche # servant à l'identification éventuelle du client,
- le remplacement de la touche \*2 par la touche \* d'appel du total pour tous les vendeurs.
- le remplacement des touches V1 et V2 par deux touches vierges inactives.

Les diodes côté client et côté vendeur, qui servaient à identifier les vendeurs 1 et 2 sont affectées aux messages "LOCAL" et "ENVOI".

Si la diode "LOCAL" est allumée, cela signifie que la balance fonctionne en mode autonome.

Si la diode "ENVOI" est allumée, cela signifie qu'un problème de transmission entre la balance et le concentrateur a été détecté.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1988, page 795.